



Y-a-t-il eu des procès contre XXXX, gestionnaire d'ehpad en France?

Par **zoe.berlioz**, le **04/05/2022** à **02:48**

Y-a-t-il eu à votre connaissance des procès , des condamnations au pénal contre le gestionnaire d'ehpad xxxxx? Je n'en ai pas trouvé, malgré les plaintes qui s'accumulent, les tragédies depuis 2016 qui sont très suivies par la presse d'investigation, qui interroge les familles des victimes, les avocats, etc.. Contrairement à yyyyyy, qui doit faire face à plusieurs procès au pénal, y-a-t-il une impunité parfaite de xxxxxx comme certains le murmurent? Dans le livre zzzeeee le chapitre consacré à xxxxxx montre pourtant des comportements qui semblent très proches de ceux dyyyyyyy Merci de vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **04/05/2022** à **06:52**

BONJOUR

Svp, nous vous serions reconnaissants de respecter les CGU.

1. Salutations
2. Pas de noms.

Merci

Par **miyako**, le **09/05/2022** à **20:48**

Bonsoir,

Plusieurs affaires concernant **des ehpad privées** sont en cours d'instruction, **il n'y en a pas qu'une seule** .Il y a des plaintes de déposées la justice ,malheureusement lente,suit son cours,mais vu l'émotion dans la population les autorités réagissent un peu plus vite.Si vous avez vous même été victime , il faut porter plainte .Je crois qu'il y a une association que s'est crée à ce sujet.

Cordialement

Par **zoe.berlioz**, le **10/05/2022** à **14:59**

Bien sûr j'ai porté plainte, mais il y a des plaintes au pénal toujours sans procès depuis 2017 contre ce plus grand gestionnaire d'ehpad commercial en France. Même si les vieux n'intéressent pas beaucoup, surtout ceux qui sont en perte d'autonomie, cela semble curieux. Les journalistes d'investigation rendent compte des plaintes, jamais des procès puisqu'il n'y en a pas! J'entends parler d'impunité organisée, entre autre grâce au pantouflage, qui se généralise. En citoyenne démocrate, j'espère que c'est faux. Mais seules les condamnations pénales en donneront la preuve. Pour le moment, il n'y en a pas. Cordialement.

Par **youris**, le **10/05/2022** à **15:19**

bonjour,

c'est le procureur qui a l'opportunité des poursuites après un dépôt de plainte.

en 2019, 61 % des plaintes ont été classées non poursuivables.

avez-vous déposé votre plainte nommément contre une maison de retraite ou contre X ?

il existe le dépôt de plainte avec constitution de partie civile qui sera traitée par un juge d'instruction.

Salutations

Par **miyako**, le **10/05/2022** à **15:45**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte avec constitution da partie civile directement auprès du doyen des juges d'instruction en y joignant tous les preuves et les classements sans suite .Il vous faudra verser une caution qui vous sera remboursée en fin d'instructionN.

Une action collective en justice sera prochainement lancée à l'encontre du groupe privé
XXXXXX

Elle sera menée par l'avocate parisienne Sarah Saldmann, qui collecte actuellement les plaintes des familles.C'est d'ailleurs déjà fait ;contactez l'avocate

Cordialement

Par **zoe.berlioz**, le **11/05/2022** à **19:07**

4 fois moins de procureurs en France qu'en Allemagne, 3 fois moins de juges semble-t-il. On comprend qu'il faut classer sans suite. Depuis metoo, les plaintes pour viol semblent plus poursuivables, malheureusement les vieux en perte d'autonomie n'ont pas beaucoup de possibilités pour descendre dans la rue ou se faire entendre sur les réseaux sociaux. Ne trouvez vous pas tragique, dans une république démocratique, qu'il faille attendre la parution des Fossoyeurs pour voir un procès contre l'un des puissants gestionnaires d'ehpad? Faudra-t-il attendre la parution d'une suite consacrée au premier gestionnaire d'ehpad en France pour que l'impunité cesse?